

Lettre ouverte sur les évolutions des modalités de remboursement du FNAS – appel à un dialogue et à une concertation avec les acteurs de la CCNEAC

Madame, Monsieur,

Les structures adhérentes du réseau Haute Fidélité – pôle des musiques actuelles des Hauts-de-France – ainsi que les organisations et établissements signataires de ce courrier souhaitent attirer votre attention sur les conséquences des évolutions des modalités de remboursement des activités de loisirs, sportives et culturelles mises en place par le FNAS au 1^{er} janvier 2026.

Le FNAS occupe une place singulière et précieuse dans notre secteur professionnel. Dans un champ d'activité où les avantages salariaux sont souvent limités il constitue pour de nombreux salarié·es l'un des rares outils collectifs permettant de soutenir l'accès aux vacances, aux loisirs, aux pratiques sportives et culturelles.

À ce titre, il participe pleinement d'une logique de solidarité professionnelle et d'amélioration des conditions de vie des travailleurs et travailleuses relevant de la Convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles, dans l'esprit des missions historiquement portées par les comités d'entreprise.

C'est pourquoi, dans un contexte global de fragilisation économique et sociale du secteur culturel, les évolutions récentes des critères et modalités de remboursement suscitent de nombreuses interrogations au sein de nos équipes et de nos structures.

Des dispositifs qui semblent pénaliser les formes de vacances les plus accessibles

Plusieurs retours de salarié·es mettent en évidence un déclassement de certaines formes de séjours, notamment les séjours en camping et en Gîtes de France ou Clévacances, désormais positionnés dans une grille de remboursement moins favorable. Or ces modes de vacances sont précisément ceux qui sont le plus souvent privilégiés par les salarié·es disposant des revenus les plus modestes.

Cela nous pose question quant à l'impact social de ces évolutions et sur leur cohérence avec l'objectif d'équité et d'accessibilité qui fonde l'action du FNAS.

Le recours privilégié à certains opérateurs

Les nouvelles modalités semblent également encourager le recours à certains opérateurs partenaires en proposant des taux de remboursement plus avantageux dans ces cas précis. Cette orientation peut susciter des interrogations, notamment lorsqu'elle conduit à favoriser certaines chaînes commerciales d'hôtellerie de plein air au détriment d'autres formes d'hébergement plus indépendantes ou ancrées dans les territoires, comme les réseaux de gîtes.

Au-delà de ces exemples, cette logique peut être perçue comme limitant la liberté de choix des salarié·es dans l'organisation de leurs vacances.

Une restriction des remboursements pour les pratiques culturelles et artistiques

Nous sommes particulièrement surpris par l'évolution des modalités de remboursement concernant les inscriptions à des activités culturelles et artistiques.

Alors même que le FNAS s'adresse aux salarié·es d'entreprises artistiques et culturelles, la restriction de ces remboursements – notamment lorsqu'ils concernent les pratiques amateurs

des adultes – apparaît en décalage avec les valeurs que notre secteur défend : accès à la culture, pratique artistique, émancipation individuelle et collective.

Le fait que certaines activités de loisirs créatifs ou artistiques ne soient désormais remboursées que pour les enfants jusqu'à 21 ans soulève, à ce titre, une incompréhension importante parmi les salarié-es concernés. Cette évolution pourrait conduire à une concentration d'une part significative des aides vers les activités destinées aux enfants, ce qui interroge la capacité du dispositif à garantir un accès équilibré aux activités sociales pour l'ensemble des salarié-es, indépendamment de leur situation familiale.

Une définition restrictive des pratiques sportives

Les nouvelles modalités de remboursement limitent la prise en charge aux sports olympiques et paralympiques pratiqués dans le cadre de cours réguliers à horaires fixes.

Or cette définition ne reflète ni la diversité des pratiques sportives contemporaines (yoga, padel, roller derby, etc.), ni les réalités professionnelles des salarié-es du spectacle vivant et de la culture. Les rythmes de travail spécifiques du secteur – notamment pour les intermittent-es – rendent souvent difficile l'inscription à des activités à horaires fixes. Dans ce contexte, des partenariats avec certaines enseignes de salles de sport ne peuvent à eux seuls répondre à la diversité des pratiques sportives existantes.

Pour un réexamen concerté de ces évolutions

Ces différentes évolutions suscitent donc des interrogations légitimes parmi les salarié-es et les structures de notre secteur.

Notre démarche ne vise pas à contester le principe d'évolution des dispositifs du FNAS, mais à partager ces préoccupations et à ouvrir un espace de dialogue permettant d'en évaluer collectivement les effets.

Nous pensons en particulier qu'une réflexion concertée associant le FNAS, les organisations professionnelles, les syndicats d'employeurs et de salarié-es, ainsi que les réseaux du secteur culturel pourrait être utile afin de :

- mesurer les impacts sociaux des nouvelles modalités de remboursement ;
- garantir l'équité d'accès aux dispositifs pour les salarié-es les plus modestes ;
- veiller à l'égalité de traitement entre les différentes situations familiales ;
- reconnaître la diversité des pratiques sportives, culturelles et de loisirs ;
- maintenir l'esprit d'émancipation et de solidarité qui fonde historiquement l'action du FNAS.

Nous restons naturellement disponibles pour contribuer à ces échanges et participer à toute démarche de concertation qui pourrait être engagée.

Dans cette perspective, nous espérons que ce courrier pourra constituer une première étape vers un dialogue constructif autour de l'évolution des dispositifs du FNAS et de leur rôle dans l'amélioration des conditions de vie des salarié-es de notre secteur.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Les structures signataires